

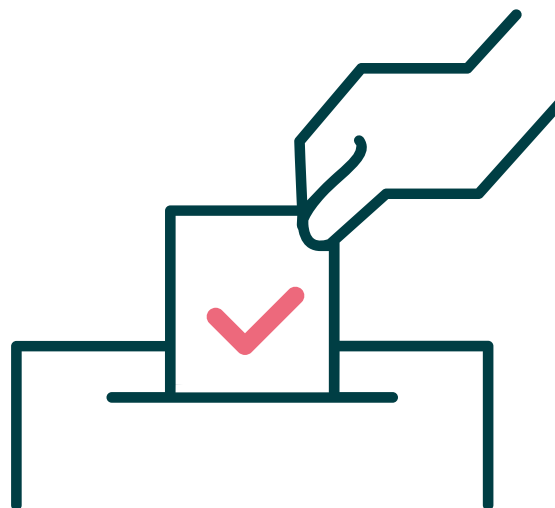
# RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2024

Mars 2025

# Sommaire

## RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2024

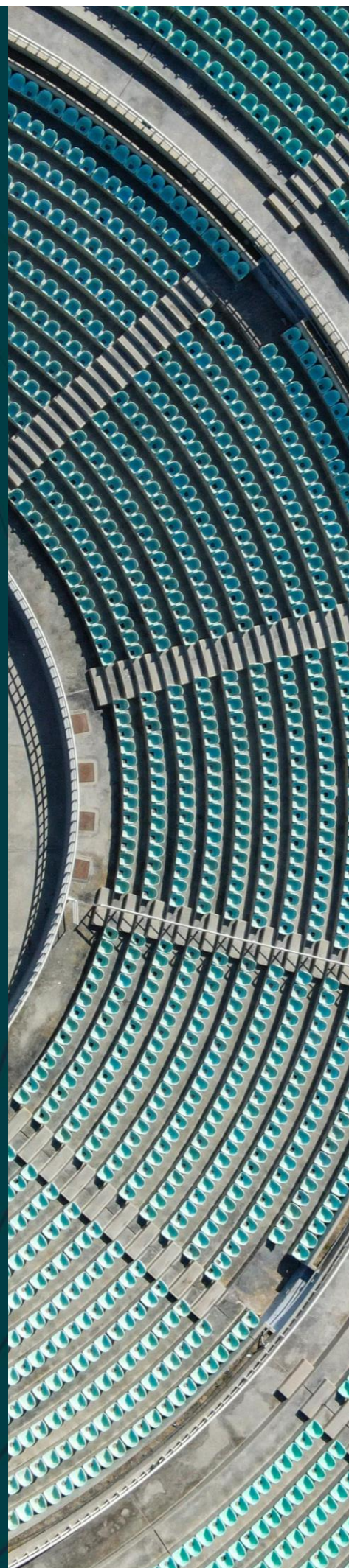
1.	Cadre général .....	3
2.	Bilan des votes .....	5
2.1.	Périmètre de vote 2024 .....	6
2.2.	Statistiques générales .....	7
2.3.	Retour sur les priorités d'Ostrum Asset Management en matière de vote en assemblées générales .....	8
2.4.	Analyse des facteurs de contestation .....	9
2.5.	Situations de conflits d'intérêts .....	17





# CADRE GÉNÉRAL

Exercice des droits de vote  
par Ostrum Asset Management



## 1. CADRE GÉNÉRAL

En tant que société de gestion pour compte de tiers, Ostrum Asset Management considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits extra-patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Ostrum Asset Management exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

### Politique de vote

Dès 1998<sup>1</sup>, Ostrum Asset Management a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Les principes énoncés dans la politique de vote ont pour objet de définir le cadre dans lequel Ostrum Asset Management mène une analyse indépendante des propositions soumises et la façon dont elle exerce les droits de vote de manière éclairée dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Ces principes sont révisés annuellement, afin de tenir compte des pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et des évolutions réglementaires qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

[Lien vers la politique de vote](https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-vote-et-droits-de-vote)

[https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-vote-et-droits-de-vote-](https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-vote-et-droits-de-vote)

### Organisation d'Ostrum Asset Management pour l'exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote est articulé autour de 2 activités distinctes :

- L'analyse des résolutions : réalisée avec l'appui des analystes-gérants d'Ostrum Asset Management et d'un prestataire de vote suivant les principes décrits dans la politique de vote définie par Ostrum Asset Management et validée par son Comité exécutif ;
- L'exercice du vote : réalisé par le pôle Middle Office Flux d'Ostrum Asset Management, en charge par ailleurs de la relation avec les prestataires et les dépositaires.

### Détail des assemblées générales votées

Ostrum Asset Management dispose d'une plateforme accessible depuis son site internet, qui présente de façon détaillée l'ensemble des votes exprimés par Ostrum Asset Management sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants.

[Lien](https://vds.issgovernance.com/vds/#/MTEyODk=/)

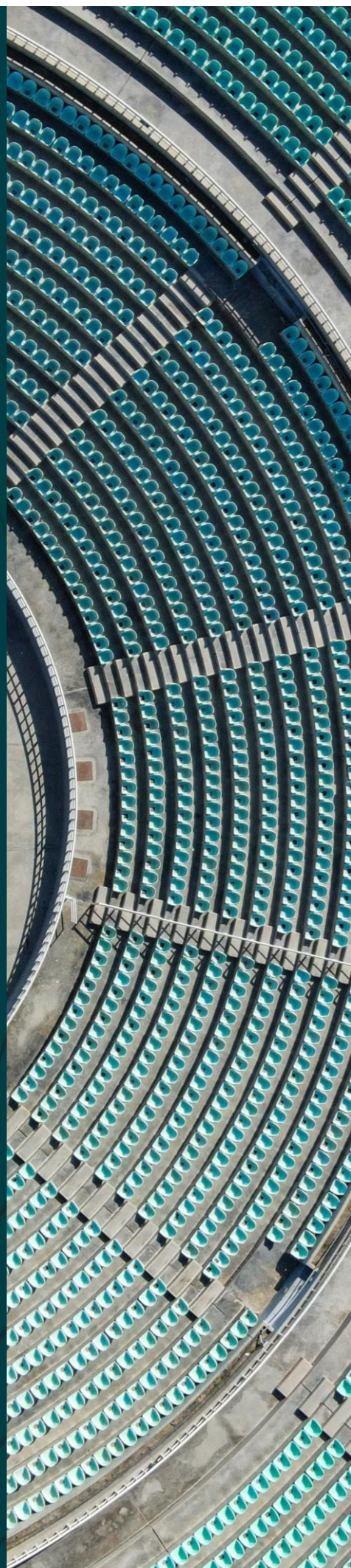
<https://vds.issgovernance.com/vds/#/MTEyODk=/>

<sup>1</sup> Ostrum Asset Management est issue de la filialisation, au 1<sup>er</sup> octobre 2018, des gestions obligataires et actions d'Ostrum Asset Management (RCS Paris 329 450 738 - précédemment Natixis Asset Management). Natixis Asset Management était quant à elle issue de la fusion en juin 2007 de deux sociétés françaises de gestion d'actifs de premier plan, Natixis Asset Management et IXIS Asset Management. Natixis Asset Management était la société de gestion d'actifs du Groupe Banque Populaire et avait été créée en 1998. IXIS Asset Management était la société de gestion d'actifs du Groupe Caisse d'Épargne et avait été créée en 1984.

# 2

## BILAN DES VOTES

Exercice des droits de vote  
par Ostrum Asset Management



## 2. BILAN DES VOTES

### 2.1. Périmètre de vote 2024

En application de la réglementation de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion [article 319-22 du Règlement général], et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Ostrum Asset Management a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPC et mandats dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

En 2024, le périmètre de vote était composé de 1 358 valeurs détenues dans 48 mandats et OPC.

Sur ce périmètre de vote, Ostrum Asset Management a exercé ses droits de vote lors de 1 433 assemblées générales, avec un taux de participation de 97 %.



**97%**

● Taux de participation aux assemblées générales

#### Répartition des votes par zone géographique (Nombre d'AG)

Pays	Nb	%
Amériques	658	46
Europe	538	38
Asie	231	16
Océanie	6	0
<b>Total</b>	<b>1 433</b>	<b>100</b>

SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE



## 2.2. Statistiques générales

Sur les 1 433 assemblées générales votées et confirmées, Ostrum Asset Management s'est exprimée sur 21 033 résolutions.



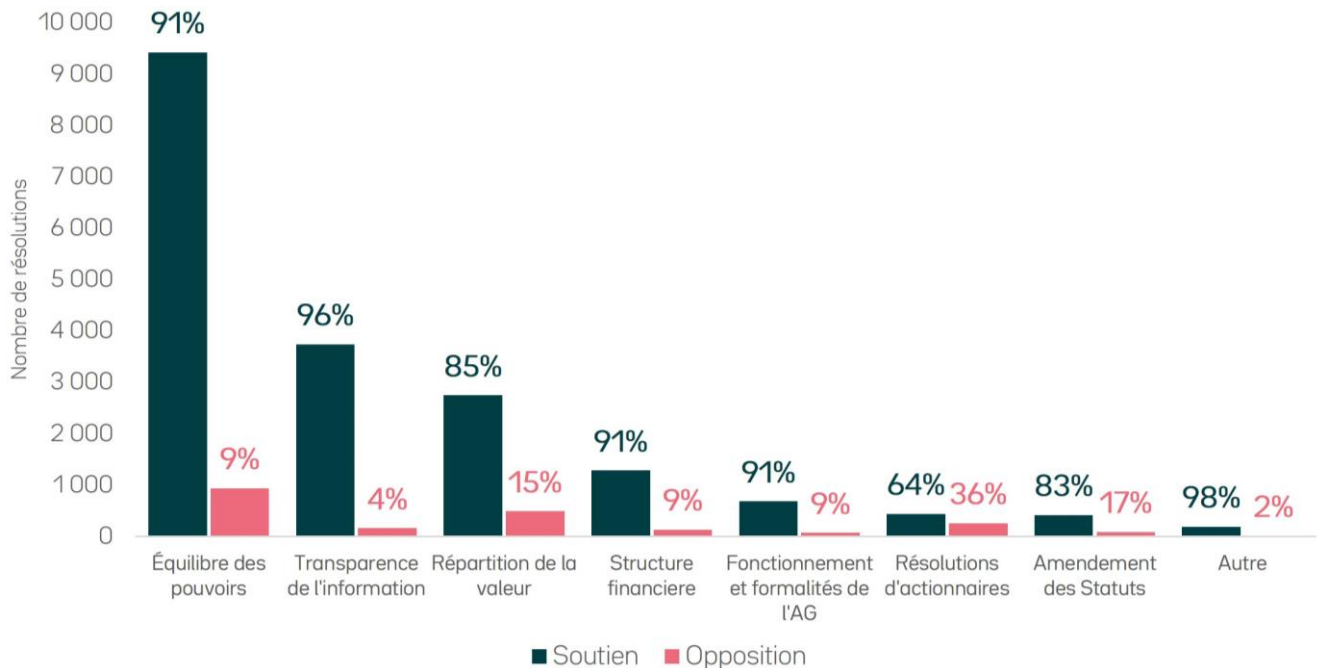
Dans 49 % des assemblées générales, Ostrum Asset Management a exprimé au moins un vote défavorable.

Le taux d'opposition est substantiellement plus élevé pour le continent européen. En effet, pour des raisons de stratégie de gestion, une centaine de valeurs font l'objet d'une analyse fondamentale interne, où les gérants analysent et valident les recommandations de vote proposées par un prestataire de vote. Pour le reste des sociétés, les votes suivent les recommandations proposées par le prestataire de vote d'Ostrum Asset Management, selon sa politique, en cohérence avec l'approche d'Ostrum Asset Management.

Répartition des votes par zone géographique (Répartition Vote / continent)						
Pays	Pour	% Pour	Contre	% Contre	Abstention	% Abstention
Europe	9 400	88 %	1 046	10 %	169	2 %
Amériques	7 412	92 %	448	5 %	207	3 %
Asie	2 150	93 %	157	7 %	0	0 %
Océanie	42	95 %	2	5 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>19 004</b>		<b>1 653</b>		<b>376</b>	

SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

## RÉPARTITION DES VOTES PAR THÉMATIQUE



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

Hormis les résolutions d'actionnaires, les questions de répartition de la valeur et les amendements des Statuts sont les résolutions entraînant le plus fort taux de contestation (15 % et 17 % respectivement), en ligne avec les exigences de la politique de vote d'Ostrum Asset Management.

### 2.3. Retour sur les priorités d'Ostrum Asset Management en matière de vote en assemblées générales

Ostrum Asset Management met particulièrement l'accent sur **la robustesse des instances** de gouvernance au sein des sociétés en portefeuille.

Les questions de gouvernance ont été abordées à travers la qualité des **plans d'incitation et de rémunération** des dirigeants proposés par les conseils d'administration. Ostrum Asset Management a été beaucoup plus vigilant quant à leur conception, dans le but d'aligner les intérêts des équipes dirigeantes à ceux des autres parties prenantes de l'entreprise.

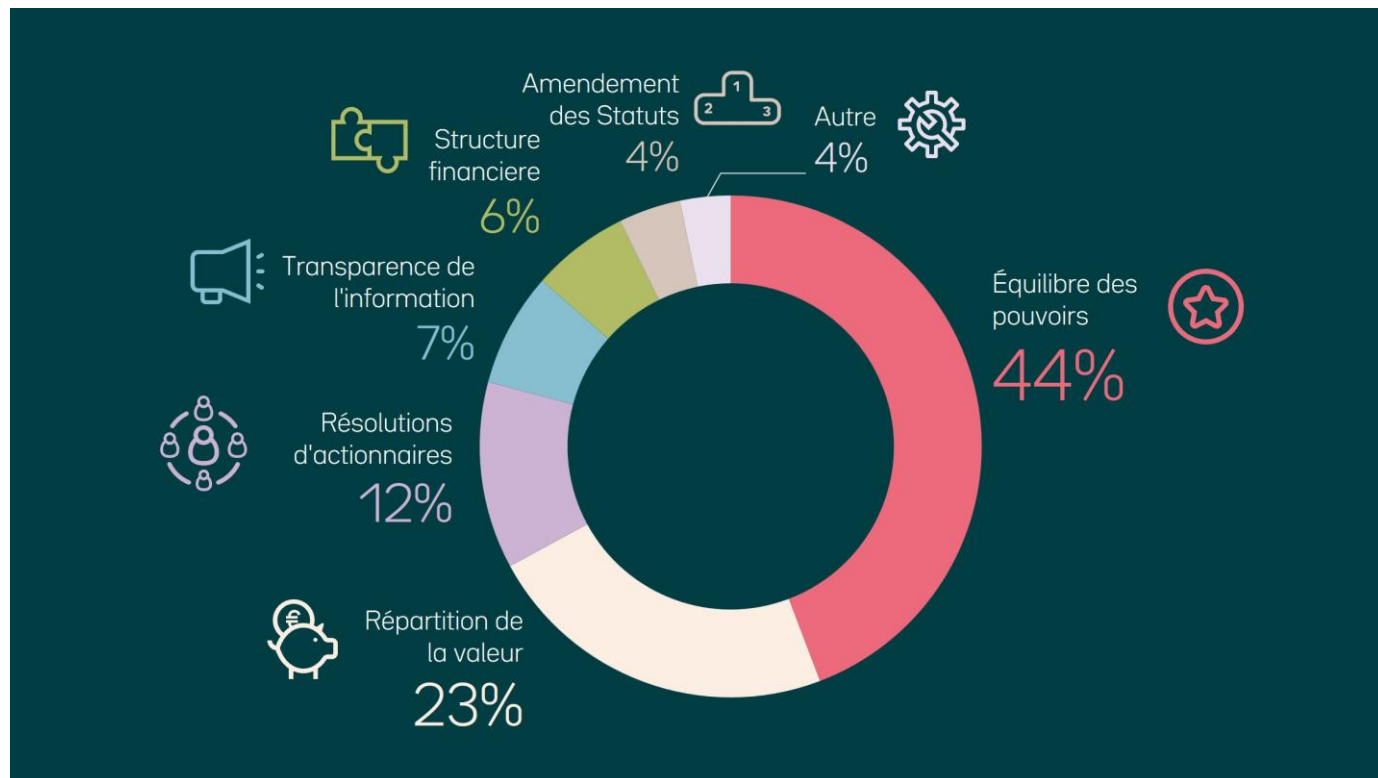
La **transparence de la donnée, l'exigence concernant les objectifs, la prise en compte des enjeux extra-financiers, le caractère raisonnable des montants octroyés** ont été activement scrutés.

Ostrum Asset Management a poursuivi son engagement actionnarial en ligne avec **ses politiques sectorielles**, notamment en ce qui concerne les questions de stratégie climatique liées aux secteurs du pétrole & gaz et du charbon.



## 2.4. Analyse des facteurs de contestation

La répartition de la contestation (vote contre et abstention) sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires se présente ainsi :



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE



### ÉQUILIBRE DES POUVOIRS

Les résolutions relatives à l'équilibre des pouvoirs représentent **44 %** des votes de contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **9 %**.

**9%**

- Taux d'opposition à l'élection d'administrateurs

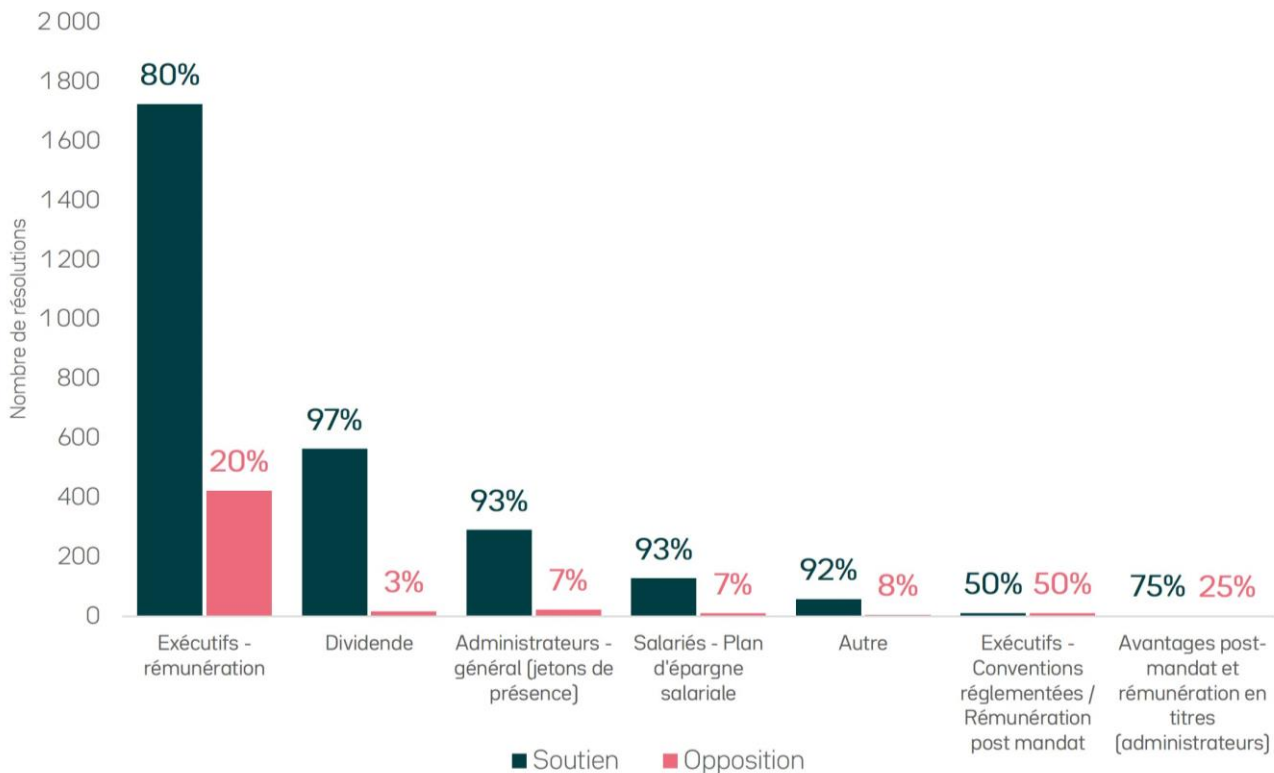
Les résolutions concernant les élections d'administrateurs représentent la quasi-totalité des résolutions de cette thématique. Le taux d'opposition sur ce sujet est stable par rapport à l'année 2023 à **9 %**, et ce malgré une exigence qui s'est intensifiée au regard de l'évolution de notre politique de vote au sujet des compétences, de la disponibilité (politique plus stricte sur le cumul de mandats), de l'indépendance et de la diversité des conseils (exigence d'un taux de féminisation d'au moins **40 %**).



## RÉPARTITION DE LA VALEUR

La répartition de la valeur représente **23 %** des votes de contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **15 %**.

### RÉPARTITION DE LA VALEUR



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

**20%** • Taux d'opposition au *Say on Pay*

À travers sa politique de vote, Ostrum Asset Management veille à ce que la rémunération des dirigeants exécutifs soit à la fois attractive, incitative, et garante de la cohésion sociale de l'entreprise.

Sur le sujet des rémunérations, l'attention d'Ostrum Asset Management s'est particulièrement portée sur l'approbation des politiques et rapports sur la rémunération des dirigeants. En application de sa politique de vote, Ostrum Asset Management a émis un vote défavorable lorsque le niveau de transparence était largement en deçà des bonnes pratiques de marché et ne permettait pas d'établir un lien entre la rémunération versée et la création de valeur, lorsque la politique ou les pratiques de rémunération dénotaient un manque de corrélation avec la performance réelle de l'entreprise, ou lorsque les écarts de rémunération avec les pairs et les salariés de l'entreprise étaient trop importants.

S'agissant des éléments de rémunération long terme, l'absence de lien avec **la création de valeur à long terme a représenté le principal motif d'opposition** (par exemple : attribution de tout ou partie des instruments sans conditions de performance attachées). Un autre sujet de préoccupation a été l'absence d'information claire et précise sur les conditions de performance applicables (lorsqu'elles existent).

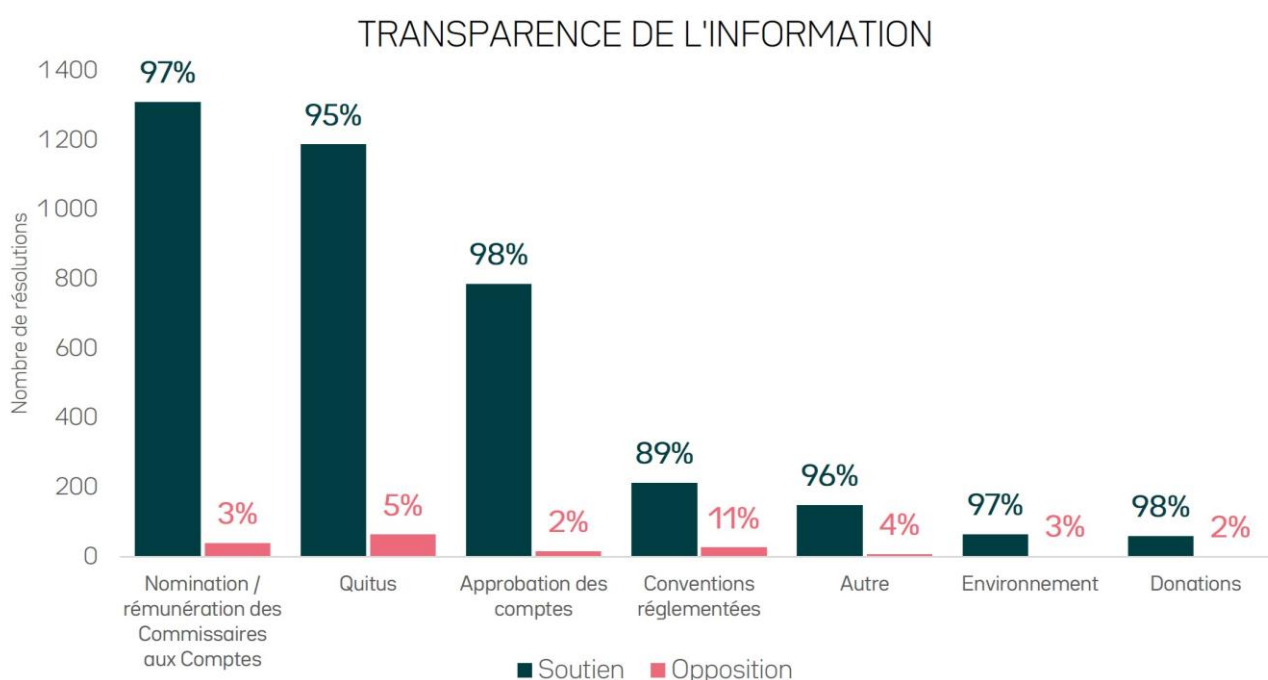
Concernant la rémunération des administrateurs, Ostrum Asset Management s'est opposée systématiquement au versement d'instruments variables indexés sur la performance boursière de l'entreprise. En effet, un alignement des intérêts des administrateurs sur la performance boursière de l'entreprise présente un risque de conflits d'intérêts potentiel dans l'exercice de leur mandat. À propos de leur rémunération, l'approche d'Ostrum Asset Management visait à sanctionner des augmentations de l'enveloppe globale excessives et injustifiées.

Enfin, Ostrum Asset Management, très favorable à l'association des salariés au capital et aux résultats de l'entreprise, a soutenu la totalité des résolutions liées aux plans d'épargne salariale et ne s'y est opposée seulement dans les quelques cas où l'épargne salariale pouvait être utilisée par la société pour contrôler les droits de vote.



## TRANSPARENCE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les sujets liés à la transparence de l'information représentent **7 %** des votes de contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **4 %**



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

Sur cette thématique, Ostrum Asset Management a porté une attention à la nomination et la rémunération des Commissaires aux Comptes.

S'agissant de la nomination ou de la rémunération des Commissaires aux Comptes, les votes d'opposition étaient essentiellement liés à des cas où il y avait lieu de remettre en question leur indépendance, c'est-à-dire lorsque les honoraires perçus au titre de prestations hors audit représentaient plus de 100 % des honoraires perçus au titre des missions d'audit.

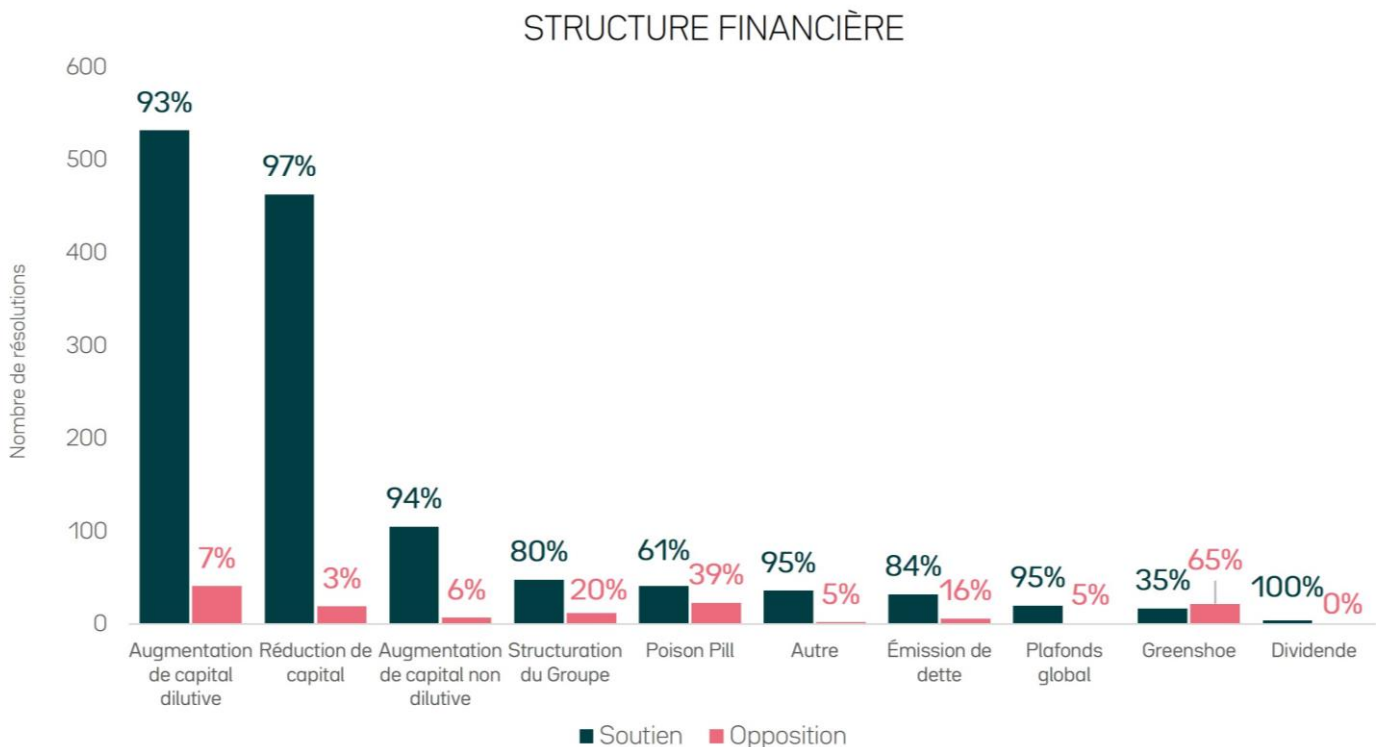
S'agissant des conventions réglementées, les votes d'opposition étaient essentiellement liés à des cas où la transparence de l'information était insuffisante pour juger de la régularité de ces contrats (transactions, prestations de services, rémunérations supplémentaires pour les mandataires sociaux).

S'agissant du quitus, le niveau de contestation est essentiellement expliqué par l'opposition d'Ostrum Asset Management à soutenir cette résolution dans les pays où un tel vote porte atteinte à la capacité des actionnaires d'entamer par la suite un recours en justice. Cette pratique demeure en vigueur dans plusieurs pays européens, malgré sa remise en cause par les investisseurs.



## STRUCTURE FINANCIÈRE

Les résolutions portant sur la structure financière des entreprises représentent **6 %** de la contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **9 %**.



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

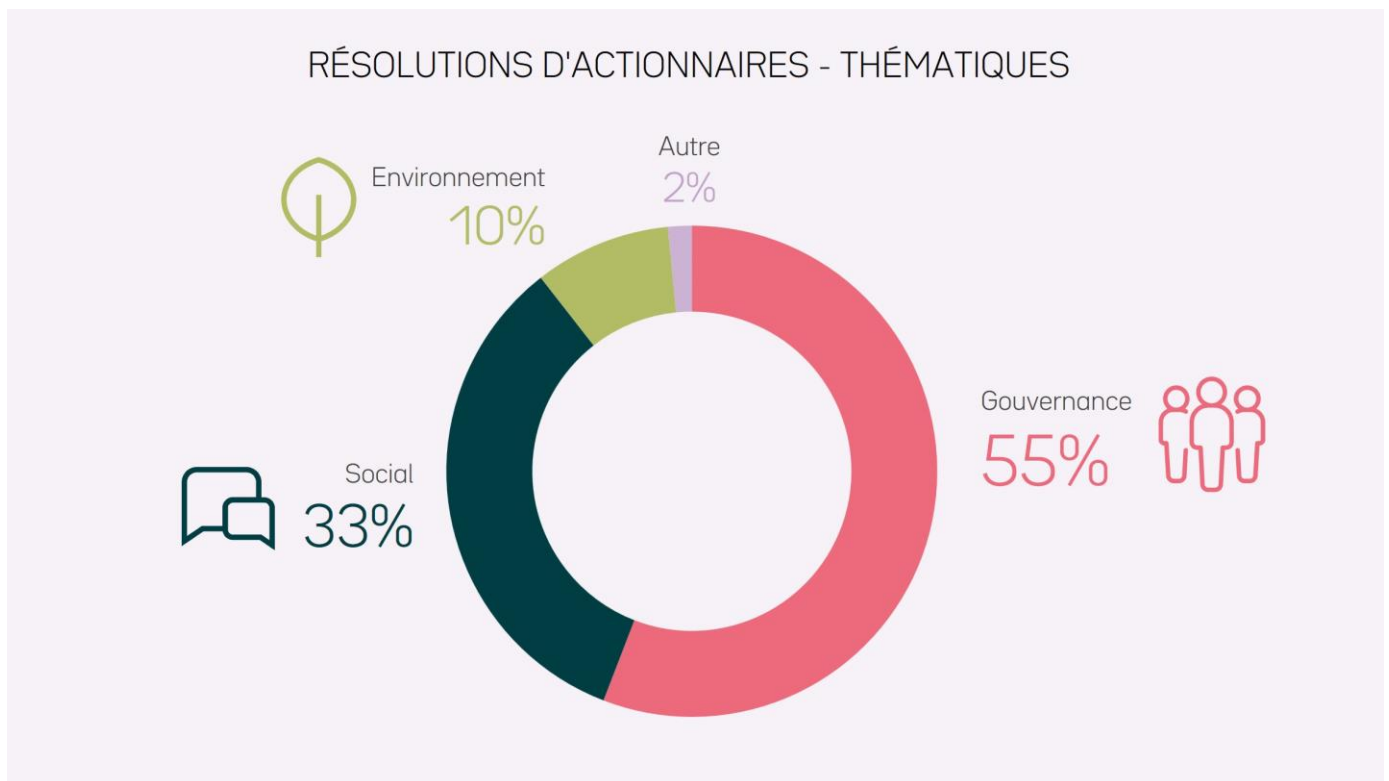
Les autorisations financières pouvant être utilisées comme des mesures de protection anti-OPA<sup>2</sup> ont enregistré un **niveau de contestation important à 39 %** (*Poison Pill*). Ce type de résolution représente une spécificité du marché européen. Si Ostrum Asset Management a choisi d'adopter une approche plutôt pragmatique sur cette question, le taux de contestation témoigne de ce que la structure de gouvernance n'apportait souvent pas les garanties suffisantes pour s'assurer que ces dispositifs seraient utilisés dans l'intérêt à long terme de l'entreprise.

Les résolutions relatives au *Greenshoe* (surallocation en cas d'augmentation de capital) ont fait l'objet de refus en lien avec la nature des augmentations de capital rattachées (dilution, suppression de droits préférentiels de souscription, mesure anti-OPA, etc.).



## RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Les résolutions d'actionnaires représentent **12 %** de la contestation globale. Sur les 677 résolutions proposées, Ostrum Asset Management en a soutenu 436 (**64 %**). Elles couvrent les sujets suivants :



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

<sup>2</sup> OPA : offre publique d'achat

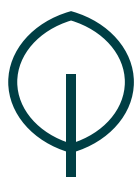
## RÉSOLUTIONS CLIMAT (*Say on Climate* et résolutions d'actionnaires)

Les résolutions climat ont fait l'objet d'une analyse de cohérence détaillée, notamment sur les éléments suivants :

- La présence d'objectifs de court, moyen et long termes, sur des périmètres pertinents ;
- Une stratégie claire en vue d'atteindre ces objectifs avec, si possible, un plan d'action quantifié (CapEx) ;
- Une transparence de l'information nécessaire pour comprendre les enjeux et les avancées de l'entreprise ;
- Une gouvernance conçue en vue d'atteindre ces objectifs climatiques : compétence du conseil d'administration, dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise, responsabilisation et intéressement des dirigeants.

### A. *Say on Climate*

En 2024, le nombre de résolutions ***Say on Climate*** est de 26 propositions au niveau mondial (dont 16 sur le périmètre de vote d'Ostrum Asset Management), contre 23 l'an passé. Il est intéressant de noter qu'aucune résolution ***Say on Climate*** n'a été proposée par des sociétés nord-américaines, dans un contexte de rejets de certaines thématiques climatiques, et plus largement ESG. Le taux de soutien global de ce type de résolution est resté stable, à 87 %. Ostrum Asset Management en a soutenu 81 %.



**19%**

● Taux d'opposition  
au *Say on Climate*

Brève revue de 4 résolutions ***Say on Climate*** sur lesquelles Ostrum Asset Management s'est exprimée :

SAY ON CLIMATE		
Assemblée générale	Secteur	Commentaire
EDP	Services aux collectivités	Ostrum Asset Management soutient EDP dans son plan de transition climatique, aucune préoccupation particulière n'ayant été identifiée concernant sa mise en œuvre par l'entreprise.
Unilever	Alimentation	Le soutien au <i>Say on Climate</i> d'Unilever est un encouragement apporté à la société alors que sa politique et sa stratégie climatiques semblent largement perfectibles.
Icade	Immobilier	Les enjeux climat sont pleinement intégrés dans la stratégie d'Icade. L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixés et a également avancé sur sa méthodologie de reporting climat.
TotalEnergies	Énergie	TotalEnergies s'engage à améliorer son impact en matière d'émissions, comme l'illustre sa note élevée auprès de la plupart des agences extra-financières. Toutefois, l'entreprise ne remplit actuellement pas tous nos objectifs clés en matière de politique pétrolière et gazière.



## ZOOM SUR QUELQUES EXEMPLES DE SOUTIEN OU DE REJET DES RÉOLUTIONS SAY ON CLIMATE

### SOUTIEN



#### EDP

Le vote en soutien d'Ostrum Asset Management repose sur l'engagement qu'EDP présentera effectivement ses progrès vers son plan de transition climatique aux actionnaires sur une base annuelle.

Aucune préoccupation particulière n'a été identifiée concernant la mise en œuvre par l'entreprise de son plan de transition climatique.

La société a atteint en 2023 ses objectifs de réduction des émissions de GES et travaille à la réalisation d'étapes clés pour devenir une entreprise sans charbon d'ici 2025 et un fournisseur d'énergie 100 % renouvelable d'ici 2030.

En 2019, EDP s'était engagée à réduire de 98 % son intensité Scope 1 et 2 en 2030, ainsi qu'à réduire de 50 % ses émissions absolues de portée 3 en 2030 (par rapport aux niveaux de 2015), un engagement reconnu par l'initiative Science Base Targets (SBTi) comme étant aligné sur la trajectoire scientifique nécessaire pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C.

En 2022, EDP avait relevé son ambition en s'engageant à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2040, avec des objectifs à moyen terme d'ici 2030 (à partir d'une année de référence fixée pour 2020). L'objectif global est de réduire 90 % des émissions des scopes 1, 2 et 3 d'ici 2040 par rapport à 2020, avec des cibles à court terme d'ici 2030. Ces objectifs ont été approuvés par SBTi sous le Net Zero Standard, début 2023.

### SOUTIEN



#### Unilever

Le soutien d'Ostrum Asset Management au *Say on Climate* d'Unilever est un encouragement apporté à la société afin qu'elle poursuive ses efforts, alors que sa politique et sa stratégie climatiques semblent largement perfectibles.

En effet, bien qu'Unilever ait annoncé son objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2039, cet engagement ne prend pas en compte les émissions indirectes liées à l'utilisation de ses produits, qui représentent 47 % des émissions totales du scope 3. Ces objectifs, actuellement en cours de validation par un organisme tiers pour le scope 3, n'incluent pas un tiers des émissions calculées pour l'ambition de neutralité carbone.

Néanmoins, l'entreprise a défini des objectifs clairs pour 2030 et a mis en place un plan détaillé pour les atteindre.

## SOUTIEN



### Icade

Le secteur de l'immobilier est l'un des plus émetteurs de GES en France, la construction de bâtiments neufs représentant 70 % de l'empreinte carbone du bâtiment sur une durée de vie de 50 ans.

Icade présente un plan détaillé concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à atteindre par division pour la période 2019-2030, ainsi que les progrès réalisés entre 2019 et 2023. Bien que nous saluions le niveau de détail des objectifs pour la période 2019-2030, qui devrait permettre une réduction de 144 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (soit 28 % par rapport au niveau de 2019), nous disposons de peu d'informations concernant les objectifs pour 2030 et 2050. L'objectif de réduire les émissions de GES de 90 % pour les scopes 1, 2 et 3 est en revanche appréciable.

Bien qu'Icade présente en détail les investissements liés au verdissement de sa division foncière, le groupe ne fournit que peu d'éléments concernant le segment de la promotion, qui constitue une source importante d'émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, la société soumet un *Say on Climate* pour la troisième année consécutive, ce qui est très rassurant pour le suivi du plan d'actions. C'est également la raison pour laquelle nous soutenons le projet d'Icade.

## ABSTENTION



### TotalEnergies

TotalEnergies contribue au développement d'un nouveau système énergétique décarboné, tout en visant à faciliter une transition juste, ordonnée et équitable loin des combustibles fossiles.

Son ambition en matière de gaz, une source d'énergie de transition, au détriment du pétrole, ainsi que ses efforts pour éliminer les émissions de méthane de son processus de production de combustibles fossiles doivent également être pris en compte.

Néanmoins, bien qu'elle s'engage à améliorer son impact en matière d'émissions, tant en termes absolus qu'en comparaison avec ses pairs, comme l'illustre sa note élevée auprès de la plupart des agences extra-financières, l'entreprise ne remplit actuellement pas tous nos objectifs clés en matière de politique pétrolière et gazière.

Pour cette raison, Ostrum Asset Management n'a pu soutenir le projet de TotalEnergies.



## B. Résolutions Climat d'actionnaires

Le nombre de résolutions Climat externes (proposées par les actionnaires) est, en revanche, resté soutenu au niveau mondial avec environ 200 résolutions proposées, dont **123** sur le périmètre de vote d'Ostrum Asset Management, stable par rapport à 2023 (200 résolutions). Depuis 2 ans cependant, le taux de soutien a eu tendance à diminuer. De 22 % de soutien en 2021 et 2022, ce taux est passé à 16 % en 2023. Il n'est plus qu'à 14% en 2024. Ostrum Asset Management, très engagée sur cette thématique, a soutenu **81%** des résolutions.



Les raisons de la baisse observée au niveau mondial, sont variées :

- La multiplicité des résolutions et le dépôt répété d'année en année des mêmes résolutions, par les mêmes groupes, a tendance à diluer leur portée pour l'actionnaire ;
- Les résolutions d'actionnaires étant plus fréquentes aux États-Unis, ce pour des raisons juridiques, la faible priorité – voire l'hostilité – portée aux sujets ESG a entraîné une réduction du taux de soutien à ces résolutions.

La tendance est à la baisse aux États-Unis, passant de 20 % à 18 % entre 2023 et 2024.

Finalement, face au quasi-plébiscite des **Say on Climate** proposés par les conseils d'administration (avec 87 % de taux d'approbation en moyenne), les résolutions Climat d'actionnaires n'ont été soutenues qu'à 14 % en 2024.

## 2.5. Situations de conflits d'intérêts

Ostrum Asset Management, qui appartient au Groupe BPCE, exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et ne participe pas aux assemblées générales tenues par les entités du Groupe BPCE ou de ses filiales / participations dont les titres sont négociés sur le marché. Certaines autres valeurs peuvent également être exclues après analyse du département Conformité.

## MENTIONS LÉGALES

### Ostrum Asset Management

Société anonyme au capital de 50 938 997 euros

Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n°GP-18000014

RCS Paris 525 192 753

43, avenue Pierre Mendès-France, 75648 Paris Cedex 13

À destination de tout porteur y compris non professionnel, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018  
Société anonyme au capital de 50 938 997 euros  
525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – <https://www.ostrum.com/fr>

**Ostrum**  
ASSET MANAGEMENT

Un affilié de  **NATIXIS**  
INVESTMENT MANAGERS